



**ARRETE MUNICIPAL INTERDISANT
LE STATIONNEMENT ET MODIFIANT LA CIRCULATION
Pour la Brocante Dimanche 26 Mai 2019 de 07h00 à 21h00
20/2019**

Mairie de MONTSOULT
REPUBLIQUE FRANCAISE
(Val d'Oise)

Le Maire de la Commune de Montsoul,

- **Vu** la loi modifiée n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L. 2213-4 ;
- **Vu** le Code de la Route, R 471-11 à 13 ;
- **Vu** la demande émanant des sections basket-ball et football de l'USMBM pour l'organisation d'une brocante sur la commune de Montsoul le 26 mai 2019;
- **Considérant** que son organisation peut présenter des risques à l'égard des participants, du public et des riverains.
- **Considérant** la nécessité d'édicter une réglementation particulière et provisoire de la circulation et du stationnement afin de prévenir ces risques ;

ARRÊTE :

Art.1^{er} : Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement de l'évènement, de réglementer la circulation et le stationnement comme suit, le dimanche 26 mai 2019, de 00h00 à 21h00 :

- **Interdiction de stationner dans les rues et lieux suivants, ainsi que sur les pelouses et les trottoirs :**
Parking Avenue Fernand Fourcade
Parking de la Gare
Rue Emile Combres du N°13 jusqu'au C.OS.E.C.
Avenue Fernand Fourcade de la Gare à la Gendarmerie
- **Interdiction de circuler :**
Rue Emile Combres du N°13 jusqu'au C.OS.E.C.
Avenue Fernand Fourcade de la Gare à la Gendarmerie

Art. 2 : La signalisation d'interdiction et de déviation sera mise en place et entretenue par l'organisateur afin de rappeler ces prescriptions temporaires.

Art. 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera publié et affiché dans la commune.

Art. 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montsoul
- Centre de Secours des Pompiers de Domont
- Monsieur DARZACQ / Monsieur TRANCHANDON

Copie du présent arrêté sera affichée à la Porte de la Mairie.

Fait à Montsoul, le 18 mars 2019

Le Maire,



Rendu exécutoire le 19/03/2019

Affiché le : 19/03/2019

Vu, le Maire,

Elie MELLUL

